



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**FRANCE
compétences**



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

**FINANCER
RÉGULER
AMÉLIORER**

**20
24**

FRANCE COMPÉTENCES – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Date de publication : juin 2025

Directeur de la publication : Stéphane Lardy, Directeur général

Rédaction et coordination : Direction de la communication

Conception, création et réalisation graphique : belazar

Crédits photo : © Patrick Sordoillet

ISSN : 2825-9351

France compétences, une instance nationale investie de trois missions clés

Créée le 1^{er} janvier 2019 par la loi « avenir professionnel », France compétences est **l'autorité nationale de financement et de régulation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage**. Elle a pour **mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration de ce secteur**.

Placée sous la tutelle du ministère en charge de la formation professionnelle, sa **gouvernance quadripartite est composée de représentants de l'État, des Régions, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs** représentatives au niveau national et interprofessionnel, ainsi que de deux personnalités qualifiées.

Ses objectifs ?

Promouvoir le développement des compétences et l'acquisition des certifications professionnelles et contribuer à l'égalité d'accès pour tous à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

France compétences, outre la répartition des fonds mutualisés entre les différents acteurs, participe à la **régulation de la qualité, des coûts et des règles de prise en charge des formations**.

En effectuant un travail rigoureux d'enregistrement, de mise à jour et de lisibilité des certifications inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et au Répertoire spécifique (RS), France compétences s'attache à établir et **garantir leur pertinence et leur adéquation avec les besoins de l'économie**. Par ses différentes actions, l'institution œuvre à la **mise en place d'un système lisible, cohérent et équitable pour l'évolution et la transition professionnelle des actifs**.

France compétences est en dialogue permanent avec les institutionnels et professionnels du secteur. Grâce à cette proximité, elle exerce pleinement ses compétences en matière d'évaluation, de diffusion des connaissances, de recommandations et de signalement des dysfonctionnements. En cela, France compétences participe à la **mise en synergie des acteurs du système et, de façon plus globale, à l'amélioration de ce dernier**.



Consultez la loi
« avenir professionnel »



France compétences a été créée avec l'ambition d'améliorer l'efficacité du marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage en intervenant à trois niveaux.



FINANCER

le système de la formation professionnelle et de l'apprentissage de façon optimale et soutenable.



RÉGULER

le marché pour favoriser l'identification des besoins en compétences et faire évoluer les modèles économiques et pédagogiques.



AMÉLIORER

la transparence et la mise en synergie des acteurs du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

SOMMAIRE



SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2024

CHAPITRE 1

Un engagement constant pour le développement de la formation professionnelle	10
Zoom sur quelques chantiers de l'année	12

EXPERTISE AU SERVICE DE LA FORMATION ET DE L'APPRENTISSAGE

CHAPITRE 2

Une gouvernance garante de débats de qualité et de décisions éclairées	16
Retour sur l'activité de notre gouvernance en 2024	17
Nos équipes, piliers de notre action	22
Bilan comptable	24

MISSIONS, RÉSULTATS ET CHIFFRES CLÉS

CHAPITRE 3

1 – FINANCER

Soutien à la formation professionnelle et à l'alternance : un rôle central pour France compétences	28
--	----

2 – RÉGULER

Apprentissage	30
Qualité de la formation	32
Certification professionnelle	34
Conseil en évolution professionnelle pour les actifs occupés	38

3 – AMÉLIORER

Éclairer l'écosystème	40
Outiller l'écosystème	42
Agir en médiateur	43

QUELQUES EXEMPLES DE CHANTIERS POUR 2025

CHAPITRE 4

Nouvelle convention d'objectifs et de performance	46
Évolutions réglementaires en matière de régulation des certifications professionnelles	46
Niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage : vers une nouvelle procédure	47

GLOSSAIRE	50
------------------	-----------

Éditos croisés



Pierre DEHEUNYCK,
Président du Conseil
d'administration.

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité de l'action de France compétences engagée, depuis 2019, au service d'un objectif clair : renforcer l'efficacité et la performance, la lisibilité et l'équité du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Dans un contexte en constante évolution – marqué par les mutations du travail, la transition écologique et numérique, mais aussi les attentes accrues des citoyens, des usagers et des entreprises en matière de compétences – notre mission a une résonance toute particulière.

France compétences, en tant qu'instance nationale de régulation, est plus que jamais un acteur clé de cette transformation. Elle mène sa mission avec responsabilité, transparence et le souci du dialogue, au service de l'intérêt général.

**« Agir concrètement pour
un système plus lisible, plus juste,
plus performant. »**

Au sein de son Conseil d'administration, les différentes parties prenantes représentées – État, partenaires sociaux, Régions, personnalités qualifiées – portent collectivement une vision exigeante et durable : celle d'un système capable de répondre aux attentes des usagers et aux besoins des entreprises et des territoires, dans une logique d'adaptation, d'anticipation et de qualité.

L'année écoulée a consolidé cette ambition. Qu'il s'agisse du pilotage du système financier de la formation et de l'apprentissage, de la gouvernance des certifications professionnelles ou de l'évaluation de la performance des dispositifs, France compétences a exercé pleinement son rôle d'arbitre et de garant avec l'entier soutien du Conseil d'administration, des commissions, de la Direction et des équipes de l'établissement.

Le rapport d'activité en témoigne : pour répondre à ses missions, l'institution veille à l'équilibre des dispositifs au regard des attentes des acteurs de la formation, des entreprises et des usagers, à la cohérence de la mise en œuvre des politiques publiques et à la juste utilisation des financements mutualisés et publics.

L'institution le fait avec le professionnalisme et l'engagement de sa gouvernance et des équipes, que je tiens ici à remercier.

Dans une période exigeante, où les enjeux financiers et de compétences n'ont jamais été aussi centraux, France compétences a su faire la preuve de son utilité et de sa résilience. En 2024, notre action s'est déployée avec un seul fil conducteur : contribuer à un système de la formation professionnelle et de l'apprentissage plus lisible pour les usagers, plus juste dans l'allocation des ressources et plus efficace dans ses résultats.

Ce rapport d'activité reflète l'engagement quotidien de nos équipes pour traduire cette ambition dans les faits. Il illustre, concrètement, la manière dont l'institution joue pleinement son rôle de régulateur : par des décisions, des outils, des orientations et des évaluations, au service d'un système encore plus cohérent et plus performant.

L'année a notamment été marquée par le renforcement de notre action sur la régulation des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et celle des certifications professionnelles ou encore par la poursuite du pilotage exigeant du marché du conseil en évolution professionnelle pour les salariés et indépendants, mis en œuvre par les opérateurs Avenir Actifs. Sur le plan organisationnel, France compétences a également optimisé ses process internes pour une gestion encore plus efficace et rigoureuse de ses ressources.

France compétences est une jeune institution, mais elle a déjà montré qu'elle savait conjuguer expertise, réactivité et sens du service public. Nous n'oublions pas, en effet, que nous œuvrons collectivement pour que la « société de compétences » prônée par la loi du 5 septembre 2018 devienne une réalité pour les entreprises, les jeunes, les salariés et les demandeurs d'emploi.

Cette réussite est aussi le fruit de l'implication de sa gouvernance et de l'engagement de ses équipes, grâce auxquelles l'établissement a pleinement joué son rôle de pilote au service de la performance du système de formation professionnelle et de l'apprentissage.

Je remercie donc chaleureusement les membres du Conseil d'administration et l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de France compétences, dont l'implication et le professionnalisme sont la clé de notre réussite. J'y associe également tous nos partenaires avec qui nous travaillons quotidiennement.

En 2025, nous continuerons à agir avec la même détermination.



Stéphane LARDY,
Directeur général.

**« Conjuguer expertise, réactivité
et sens du service public. »**

CHAPITRE

1



SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2024

Un engagement constant pour le développement de la formation professionnelle

L'année 2024 a été marquée par l'intensification des actions de France compétences dans ses rôles clés de régulation, de financement et d'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Au travers d'actions concrètes et d'une volonté d'innovation continue, France compétences a consolidé sa place au cœur de l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

► FINANCER

Répartir les financements de façon optimale et sécurisée, pour soutenir l'accès à la formation et à l'apprentissage

En 2024, France compétences a consolidé son rôle central dans le financement de la formation professionnelle et de l'alternance, en contribuant à hauteur de 800 millions d'euros au plan d'investissement dans les compétences (PIC) et en soutenant le compte personnel de formation (CPF) avec plus de 1,4 million de formations financées. L'institution a également contribué à faciliter l'embauche d'environ 856 000 jeunes en contrat d'apprentissage, en légère baisse.

France compétences a aussi poursuivi son soutien aux transitions professionnelles, avec plus de 16 000 projets financés par les Transitions Pro, tout en favorisant la formation de 1,45 million de salariés dans les petites et moyennes entreprises. De plus, près de 73 000 apprentis ont bénéficié d'une aide pour leur permis de conduire, contribuant ainsi à leur mobilité professionnelle.

► RÉGULER

Garantir la qualité des certifications, de la formation professionnelle et de l'apprentissage et du conseil en évolution professionnelle

France compétences a mené plusieurs chantiers importants pour ajuster le financement de **l'apprentissage**, notamment au travers de la révision des niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage, laquelle a engendré une économie d'environ 140 millions d'euros en 2024. La collecte de données financières auprès des centres de formation d'apprentis (CFA) a amélioré la compréhension des coûts des formations pour ajuster plus précisément les financements.

En matière de **certification professionnelle**, axe majeur de la mission de régulation, les équipes de France compétences ont poursuivi l'activité d'enregistrement sur demande avec, au total, 2 129 dossiers instruits sur l'année et un délai moyen d'instruction (tous répertoires) de 4,2 mois, contre 5,3 mois en 2023. Parallèlement, l'activité d'enregistrement de droit a été très intense, avec une augmentation importante du nombre de fiches enregistrées.

Les travaux sur les correspondances entre certifications se sont également poursuivis en 2024. Parallèlement, le système d'information (SI) de la certification professionnelle a été amélioré, avec des mises à jour ergonomiques et techniques pour garantir la sécurité et faciliter la recherche des certifications.

France compétences a également poursuivi sa politique de contrôle des certificateurs et a publié une nouvelle liste de métiers émergents, notamment dans des secteurs stratégiques comme la décarbonation de l'industrie et les biomédicaments, afin d'adapter l'offre de certification aux évolutions du marché du travail.

En 2024, France compétences a renforcé ses efforts pour garantir la **qualité des formations** dans un contexte d'essor du CPF et des contrats d'apprentissage. Elle a notamment participé et elle est intervenue dans le cadre des groupes de travail « Qualité » du ministère du Travail. Elle a poursuivi ses travaux avec le ministère de l'Enseignement supérieur, en particulier dans le cadre de la conférence qualité, et a animé un groupe de travail des instances de labellisation, dont l'action au service de la mise en œuvre de Qualiopi a été reconnue et saluée unanimement.

France compétences a piloté la mise en œuvre des nouveaux engagements contractuels des opérateurs Avenir Actifs du marché **Mon conseil en évolution professionnelle** (Mon CEP). En cette première année de mise en œuvre du nouveau marché, l'institution a déployé les nouveaux outils et règles (notamment un SI revu) et mené les premiers audits. Le nombre de bénéficiaires du CEP a augmenté de 8%, atteignant 190 488 actifs, et la qualité du service est restée élevée avec 95,3% de satisfaction.



► AMÉLIORER

Éclairer et outiller l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage

En 2024, France compétences a mené plusieurs études pour éclairer les politiques publiques, notamment sur la mobilisation du CPF pour l'évolution professionnelle, les effets des certifications financées par le CPF, l'accès au projet de transition professionnelle (PTP) ou les stratégies économiques des organismes de formation par apprentissage. Le troisième **rapport sur l'usage des fonds** (RUF) de la formation professionnelle a également été publié, dans un format encore enrichi. Ce document se veut un outil indispensable d'aide à la décision pour les acteurs du système.

France compétences a continué d'outiller l'écosystème en mettant à disposition sur la **Grande Bibliothèque**, avec un moteur de recherche, les travaux des observatoires des métiers et des qualifications et en contribuant aux échanges de bonnes pratiques entre ces acteurs.

La médiation a traité 303 saisines en 2024, principalement liées au PTP. Elle a formulé sept nouvelles recommandations pour en améliorer l'accès.



**CONVENTION D'OBJECTIFS
ET DE PERFORMANCE :
UN BILAN 2024 POSITIF**

Signée avec l'État en 2020 et prolongée jusqu'en 2024, cette convention constitue le cadre stratégique pluriannuel de l'action de l'établissement, dans un contexte de transformation continue du système de formation professionnelle. Le rapport d'exécution 2024, adopté lors d'un Comité de suivi de la convention d'objectifs et de performance (COP) en mars 2025, confirme que France compétences a atteint les objectifs stratégiques qui lui étaient assignés. Il illustre ainsi la montée en puissance de l'institution dans ses rôles de financeur et de régulateur du système.

Un nouveau succès dans la mise en œuvre de la COP en 2024 : 16 objectifs sur 17 ont été entièrement atteints

La COP définissait un cadre stratégique exigeant pour l'établissement. Avec 17 indicateurs de suivi, cette feuille de route s'articulait autour de quatre axes prioritaires et neuf objectifs stratégiques.

En 2024, France compétences a rempli ses objectifs : 16 des 17 indicateurs visés ont été entièrement atteints, dont les plus ambitieux. Seul un indicateur relatif au programme de travail en matière d'études et d'évaluation n'est que partiellement atteint, avec le report à début 2026 de la réalisation de certains travaux. Ce bilan confirme la capacité de l'institution à mettre en œuvre ses missions et à s'adapter à un environnement en constante évolution.



Consultez ici
le rapport d'exécution
de la COP 2024



Zoom sur quelques chantiers de l'année

La première année de mise en place du schéma directeur des systèmes d'information

La première année de déploiement du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) 2024-2027 a vu l'avancement des travaux sur chacun des trois axes stratégiques définis.

► **Axe 1**

Enrichir et compléter l'offre de services : les travaux ont porté sur le début de l'industrialisation du reporting opérationnel au service des directions métier, ainsi que sur le lancement du nouveau marché du CEP. En parallèle, les travaux en vue de la refonte de la plateforme « compte CFA » ont commencé, pour un déploiement prévu en 2026.

► Axe 2

Renforcer les socles technologiques transverses : le domaine de la data a connu une activité soutenue, avec notamment l'extension du périmètre couvert par l'entrepôt de données (Datalake).

► Axe 3

Améliorer en continu la sécurité SI : une nouvelle étape a été franchie dans la prise en compte des enjeux de sécurité, avec un renforcement de ce sujet dans les nouveaux marchés SI et un alignement plus étroit avec le contrôle interne.

Une nouvelle doctrine relative aux durées d'enregistrement des certifications

En 2024, un groupe de travail réunissant les membres de la Commission de la certification professionnelle et de la Direction de la certification professionnelle a mené une réflexion approfondie sur les durées d'enregistrement des certifications. Cette démarche s'est appuyée sur une analyse détaillée des décisions prises au cours des cinq dernières années de fonctionnement de la commission.

La commission a constaté que la modulation des durées d'enregistrement constituait un levier essentiel de régulation.

À l'issue des analyses faites par le groupe de travail, elle a décidé de mener une expérimentation de six mois, pendant laquelle les propositions d'enregistrement se sont concentrées sur des durées de 2 ans, 3 ans et 5 ans.

Au terme de cette période, la commission a validé les conclusions du groupe de travail et stabilisé sa doctrine sur les durées d'enregistrement aux répertoires.

Vers une nouvelle méthodologie de détermination des NPEC des contrats d'apprentissage

La Commission recommandations a mené en 2024 des travaux approfondis d'analyse et de réflexion en vue de revoir les modalités de détermination des NPEC des contrats d'apprentissage. L'objectif : mieux déterminer les NPEC en prenant en compte à la fois les réalités économiques, les enjeux budgétaires et les priorités des acteurs.

Ces travaux ont été présentés au Conseil d'administration du 3 octobre 2024. Les pistes proposées s'inscrivent dans la continuité des objectifs de la réforme de 2018, à savoir :

► **favoriser** le développement de l'apprentissage ;

► **assurer** la soutenabilité et la convergence des NPEC ;

► **renforcer** la responsabilisation de tous les acteurs.

Les membres de la commission ont mis en avant la nécessité de donner aux branches professionnelles plus de marges de manœuvre pour fixer leurs NPEC, en contrepartie d'une meilleure prise en compte de la soutenabilité financière dès leur élaboration. Ils ont également insisté sur l'importance de stabiliser et de clarifier le dispositif, tout en simplifiant et en raccourcissant les procédures.

Une fois ces propositions présentées au Conseil d'administration, elles ont servi de base à la réflexion des acteurs de l'apprentissage sur le financement du dispositif, dans le cadre des concertations menées par le ministère en charge de la formation professionnelle.



CHAPITRE

2

**EXPERTISE AU
SERVICE DE LA
FORMATION ET DE
L'APPRENTISSAGE**

Une gouvernance garante de débats de qualité et de décisions éclairées

France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Ses orientations stratégiques sont déterminées par une gouvernance quadripartite.

Le Conseil d'administration de France compétences est composé de 15 membres, répartis en cinq collèges. Leur mandat dure trois ans. **Ces membres sont des représentants de l'État, des Régions, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel et deux personnalités qualifiées.**

Cette diversité d'approches et d'expériences au sein du Conseil d'administration constitue un atout que France compétences place au service de la réussite de ses objectifs : contribuer aux enjeux portés par la loi et être le garant du bon fonctionnement et de l'efficacité du système.



Pour en savoir plus sur l'organisation du Conseil d'administration



Quatre commissions thématiques pour une expertise dédiée

Le Conseil d'administration a mis en place trois commissions spécialisées qui analysent, instruisent et apportent une expertise dédiée dans leur domaine.

La Commission de la certification professionnelle a un statut particulier. Si elle rend compte de son activité au Conseil d'administration, elle n'émane pas de celui-ci. Inscrite dans la loi du 5 septembre 2018, sa composition est fixée par un décret du 18 décembre 2018 et ses membres sont nommés par le ministre du Travail sur proposition des organisations qui la constituent (ministères, organisations d'employeurs, organisations syndicales de salariés et conseils régionaux), de même que son Président.



La Commission audit et finances



La Commission recommandations



La Commission évaluation



La Commission de la certification professionnelle



Pour en savoir plus sur l'organisation et les missions des quatre commissions



Retour sur l'activité de notre gouvernance en 2024

► Conseil d'administration

En 2024, le Conseil d'administration de France compétences a poursuivi et renforcé son action stratégique de régulation au cœur du système de formation professionnelle et d'apprentissage, dans la continuité des années précédentes. Avec 264 délibérations adoptées, il s'est pleinement mobilisé sur des sujets structurants tels que les recommandations relatives aux niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage (procédure complémentaire et révision), le renouvellement du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) ou encore l'adoption d'un budget rectificatif dans un contexte particulièrement contraint.

Ces décisions ont été prises à l'issue de débats riches et ouverts, nourris par la diversité des expertises et des positions des membres du conseil. Certaines délibérations majeures ont donné lieu à des échanges approfondis et parfois divergents, illustrant la dynamique constructive qui anime l'instance. Par ailleurs, grâce au dialogue constant avec la Direction générale et aux interactions régulières avec les équipes opérationnelles, les enjeux ont été précisément appréhendés et, ainsi, des décisions éclairées ont été adoptées.

Enfin, cette démarche a été renforcée à l'occasion du séminaire organisé en fin d'année dans le cadre des travaux préparatoires à la nouvelle convention d'objectifs et de performance (COP) 2025-2027.

► Commission audit et finances

En 2024, la Commission audit et finances de France compétences s'est réunie à trois reprises. Comme les années précédentes, elle a examiné le projet d'arrêté des comptes annuels 2023 et préparé les deux budgets rectificatifs pour 2024 et le budget initial pour 2025. Elle a également examiné la politique de contrôle et d'audit interne de France compétences, ainsi que le plan pluriannuel d'action achats des marchés et autres contrats non couverts de l'établissement.

L'ensemble de ces travaux a nécessité des échanges réguliers et approfondis, préparant ainsi les décisions du Conseil d'administration.

Dans les mois à venir, dans un contexte de réduction du déficit et de maîtrise de la trajectoire financière, la commission s'attachera à préparer le budget initial d'intervention et de fonctionnement de l'établissement, comme tous les ans. Elle continuera également à suivre les travaux d'audit interne et d'appui au déploiement du contrôle interne, tout en étant force de propositions auprès du Conseil d'administration sur ces questions essentielles.



► Commission recommandations

La Commission recommandations s'est réunie à sept reprises en 2024. Chargée notamment de travailler sur le financement de l'apprentissage et de préparer les délibérations du Conseil d'administration, elle a concentré ses efforts sur la définition des modalités et de la méthodologie de fixation des NPEC des contrats d'apprentissage.

Les deux procédures de détermination des NPEC ont été préparées par la commission : la procédure complémentaire, visant à fixer des NPEC pour les nouveaux diplômés et la procédure de révision, destinée à ajuster les NPEC trop éloignés des coûts observés. Au-delà de ces exercices de révision des NPEC, la commission a également mené une réflexion approfondie pour proposer des pistes d'amélioration de la méthode de détermination des NPEC.

D'autres séances ont été consacrées à l'analyse des coûts issus des comptabilités analytiques des centres de formation d'apprentis (CFA), aux dépenses d'apprentissage des Régions et du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), ainsi qu'à la qualité des formations et aux instances de labellisation.



► Commission évaluation

Dans le prolongement des années précédentes, la Commission évaluation s'est réunie à plusieurs reprises dans le cadre de séances plénières ou d'ateliers de travail. Ce second format vise à mettre en discussion les enseignements intermédiaires des études et des évaluations de sorte à opérer les ajustements nécessaires pour répondre au mieux aux enjeux et préoccupations des décideurs publics et paritaires. Plusieurs études ont été menées et publiées en 2024 sous l'impulsion de la commission. Leurs intitulés et liens d'accès sont détaillés au troisième chapitre du présent rapport dans la partie « Améliorer ».

La commission a choisi de continuer à endosser un rôle de coordination et d'ensembliser avec ses partenaires – Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), France Stratégie, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), pôle évaluation du plan d'investissement dans les compétences (PIC), Réseau des Centres animation ressources d'information sur la formation/Observatoires régional emploi formation – Carif-Oref – (RCO), Caisse des dépôts et consignations (CDC) et Afpa – pour favoriser une dynamique croisée de complémentarité entre l'ensemble des acteurs de l'écosystème évaluatif.



► Commission de la certification professionnelle

La Commission de la certification professionnelle examine les demandes d'enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et au Répertoire spécifique (RS) qui émanent des organismes privés et des partenaires sociaux, contribuant ainsi à la régulation du système de formation professionnelle.

En 2024, la commission a examiné **2 129 dossiers** et a rendu des avis favorables à l'enregistrement au RNCP dans une proportion plus élevée qu'en 2023 (66,8 % contre 63,5 % en 2023). Cette hausse s'explique par un plus grand nombre de dossiers de renouvellement déposés par des organismes mieux préparés aux exigences de la réforme. Le taux d'acceptation a également progressé pour le RS, atteignant 39,3 % d'avis favorables contre 17,6 % l'année précédente, en raison d'une meilleure prise en compte des exigences de France compétences et du périmètre spécifique de ce répertoire.

Par ailleurs, la commission a actualisé, sur avis du Comité scientifique, la liste 2025 des métiers émergents ou en particulière évolution.

Retrouvez l'interview de Joël Ruiz, Président de la Commission de la certification professionnelle de France compétences, en page suivante.



► Groupe de travail transitions

Réinstallé par délibération du Conseil d'administration en décembre 2023, le groupe de travail transitions s'est réuni à deux reprises en 2024.

Concernant Mon conseil en évolution professionnelle (Mon CEP) par Avenir Actifs, le groupe a échangé sur les modalités de pilotage du marché, le suivi de sa mise en œuvre et les initiatives autour de la marque Avenir Actifs et des partenariats nationaux [notamment avec les opérateurs de compétences (OPCO) et la caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam)]. Il a commencé à débattre de l'opportunité de prioriser, à terme, certaines cibles de communication sur le CEP (quels publics, quelles situations d'entreprises ?), ainsi que des initiatives pour une présentation plus systématique et plus outillée de Mon CEP en entreprises.

Sur les sujets liés aux transitions, le groupe a étudié les travaux sur le projet de transition professionnelle (PTP) qui ont alimenté la fiche du rapport sur l'usage des fonds (RUF), le lancement des dispositifs prévention usure-reconversion (PUR) et PTP Fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle (PTP FIPU) financés par la Cnam, ainsi qu'une étude prévue en 2025 sur le dispositif démission-reconversion.



**Joël RUIZ,**

Président
de la Commission
de la certification
professionnelle
de France
compétences.

INTERVIEW

**Vous avez été nommé Président
de la Commission de la certification
professionnelle en 2024, quel bilan
tirez-vous de cette première année
de mandat ?**

En effet, en 2024, j'ai pris mes fonctions en tant que Président de cette commission à la suite de Madame Françoise Amat. L'année 2024 a été également marquée par le renouvellement d'un tiers des membres de la commission et la nomination d'un nouveau Directeur de la certification professionnelle de France compétences, Monsieur Goulven Droumaguet.



Il s'est agi de s'inscrire dans la continuité de la doctrine de la commission avec son exigence réaffirmée et stabilisée lors de ses 11 séances annuelles. Le taux de décisions favorables en hausse illustre probablement le fait que les recommandations de la politique de certification et les critères sont maintenant mieux intégrés par tous les acteurs.

Pour autant, au-delà de l'arrivée de nouveaux membres, la commission a déjà conduit des évolutions durant cette nouvelle mandature : certaines silencieuses, d'autres plus visibles. Dans son fonctionnement, il a été laissé plus de place aux débats et aux échanges, notamment sur les questions de doctrine. Par exemple, sur les durées d'enregistrement, celles-ci sont plus souvent portées à cinq ans, trois ans ou deux ans avec l'abandon des durées moins lisibles. Un planning annuel des réunions est publié, traduisant la volonté de mieux informer les certificateurs. Et s'agissant des métiers émergents ou en particulière évolution, l'appel à contributions se fait au fil de l'eau avec un suivi plus régulier, en lien avec le Comité scientifique, et une meilleure valorisation des travaux.

**« La Commission a déjà
conduit des évolutions
durant cette nouvelle
mandature : certaines
silencieuses, d'autres
plus visibles. »**

Nos équipes, piliers de notre action

En 2024, France compétences a poursuivi l'évolution de son organisation en adoptant une approche axée sur l'efficacité opérationnelle et une meilleure capacité d'adaptation aux enjeux actuels et à venir.

Dans ce cadre, plusieurs réorganisations internes ont été engagées et certaines se poursuivent encore en 2025, notamment au sein des directions de la certification professionnelle, des systèmes d'information et des territoires et partenariats. Ces changements marquent la conclusion d'un premier cycle de cinq ans et offrent aux équipes un temps de réflexion privilégié pour interroger les pratiques internes, ajuster les processus et renforcer le fonctionnement collectif.

Grâce à leur mobilisation, leur solidarité au quotidien et leur attachement aux valeurs du service public, les équipes ont su relever les défis de l'année 2024 et poursuivre les objectifs opérationnels dans un contexte exigeant.

En 2025, l'établissement poursuivra la consolidation et l'optimisation de ses processus interne afin de remplir efficacement et durablement à ses missions.

91

Plafond d'emploi *

86,4

ETP** au 31/12/2023

88,95

ETPT sur
l'année 2024

* L'effectif en équivalent temps plein travaillé (ETPT) de France compétences s'établit pour l'année 2024 à 88,95 (pour un plafond fixé à 91).

** Équivalents temps plein auxquels s'ajoutent 4 recrutements en cours à cette date (remplacements sur des postes existants).



DIRECTION GÉNÉRALE

Exécute les décisions prises par le Conseil d'administration, met en œuvre la convention d'objectifs et de performance signée avec l'État et assure la gestion du personnel.



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Pilote la gestion des ressources humaines (RH) et veille à la sécurité des affaires juridiques de France compétences. Exerce une fonction de conseil, d'expertise et d'assistance auprès des directions de l'établissement et pilote la fonction achats.

Service des RH et des relations sociales
Service des affaires juridiques
Pôle moyens généraux



MÉDIATION

Intervient à la demande des usagers du CEP des actifs occupés ou du PTP pour tenter de résoudre à l'amiable et gratuitement les différends qui les opposent aux opérateurs chargés de dispenser ces services.

→ DIRECTIONS SUPPORTS OPÉRATIONNELLES ET FONCTIONNELLES



**DIRECTION DE LA
COMMUNICATION**

Définit et met en œuvre la stratégie de communication.



**DIRECTION DES SYSTÈMES
D'INFORMATION**

Pilote la stratégie des systèmes d'information et sa mise en œuvre opérationnelle. Gère l'ensemble de l'équipement matériel et logiciel et la transmission de l'information.

→ DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES



DIRECTION FINANCIÈRE

Assure la répartition des fonds auprès des différents acteurs et institutions. Gère et pilote la péréquation interbranches et le budget d'intervention et de fonctionnement de l'établissement.

Service comptabilité

Pôle politique de financement



**DIRECTION DE LA CERTIFICATION
PROFESSIONNELLE**

Assure la gestion du RNCP, du RS et la liste des métiers émergents ou en forte évolution.

Service instruction (RNCP et RS)

Mission contrôle



**DIRECTION DE L'OBSERVATION
ET DE L'ÉVALUATION**

Élabore des études, des évaluations et des observations en vue de contribuer au débat public et pour étayer les recommandations émises par France compétences.



**DIRECTION TERRITOIRES
ET PARTENARIATS**

Organise le CEP des actifs occupés et assure un cadre harmonisé pour les PTP.



DIRECTION DE LA RÉGULATION

Définit et suit les coûts, les règles de prise en charge et la qualité des actions de formation.

Bilan comptable

L'année 2024 marque la troisième année où le recouvrement des contributions pour la formation professionnelle et l'apprentissage est réalisé par l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) - Caisse nationale et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Ainsi, France compétences a perçu un peu moins de **11 milliards d'euros** au titre de la masse salariale 2024, contre un peu plus de **10,6 milliards d'euros** l'année précédente, soit une hausse de **3,7%** de la ressource principale de l'institution.

Cette année a également été marquée par un soutien continu de l'État envers France compétences. L'institution a bénéficié d'un versement d'une dotation de **1,35 milliard d'euros** en 2024, contre **1,8 milliard d'euros** en 2023 et **4 milliards d'euros** en 2022. Bien que cette dotation soit en baisse par rapport aux années précédentes, elle témoigne de la volonté forte de l'État de soutenir France compétences et d'accompagner les dispositifs relatifs à l'alternance et à la formation professionnelle.

L'alternance, une des principales dépenses de l'établissement, a représenté en 2024 un financement de **9,4 milliards d'euros**, principalement pour les contrats d'apprentissage. La dynamique de l'apprentissage a enregistré une hausse plus modérée en 2024, avec environ **856 000 contrats** débutés dans le secteur privé, soit une augmentation de **3,7%** par rapport à l'année précédente.

Les mesures de régulation du **compte personnel de formation (CPF)**, initiées en 2023, continuent de porter leurs fruits. La dépense pour 2024 avoisine les **1,9 milliard d'euros** contre un peu plus de **1,8 milliard d'euros** en 2023. Par ailleurs, l'effort de France compétences pour accompagner la formation des demandeurs d'emploi a été stabilisé à **800 millions d'euros**, un niveau identique à celui de 2023.

En ce qui concerne le fonctionnement de l'institution, l'exécution budgétaire reste conforme au budget voté par le Conseil d'administration, avec une dépense avoisinant les 21,4 millions d'euros.

Ainsi, l'exercice comptable se solde par un déficit d'environ 622 millions d'euros, avec des recettes issues des contributions des entreprises s'élevant à 11 milliards d'euros et des aides exceptionnelles de l'État à hauteur de 1,35 milliard d'euros.



Consultez ici
le compte annuel





**LE DÉPLOIEMENT D'UN PLAN
D'ACTION STRUCTURANT
LA MAÎTRISE DES RISQUES**

En 2024, France compétences a franchi une étape majeure avec le déploiement opérationnel de son premier plan d'action de contrôle interne. Fidèle à l'ambition lancée en 2020 par la Direction générale, ce dispositif couvre l'ensemble des activités, y compris les fonctions supports structurantes, et s'inscrit dans le respect des cadres de référence applicables aux établissements publics.

Cette première année de déploiement a mobilisé toutes les directions autour de feuilles de route ciblées, représentant plus d'une centaine d'actions. Avec un taux de réalisation global supérieur à 80%, les efforts se sont principalement concentrés sur la gestion des risques majeurs, traduisant ainsi une approche stratégique de la maîtrise des risques.

Les résultats sont significatifs : l'indice de maturité du dispositif, calculé sur la base d'une autoévaluation rigoureuse et alignée sur les standards de l'État, progresse de manière soutenue (+ 0,5 point en un an, atteignant un score de 3,3/5). Ce niveau atteste un engagement collectif concret et un pilotage efficace. Surtout, la réduction du nombre de risques prioritaires (passant de 10 fin 2023 à 3 fin 2024) confirme les effets tangibles des actions entreprises. La Direction des finances, des achats et des services (DFAS) des ministères sociaux a salué cette dynamique en émettant un avis très favorable, soulignant que « la maturité du dispositif de France compétences ne cesse de progresser ».

La trajectoire se poursuivra en 2025, avec la finalisation des actions en cours et la montée en compétence de l'ensemble du personnel, grâce à un plan de formation dédié.

**Refonte du site internet
de France compétences :
un travail collaboratif
au service de l'utilisateur**

France compétences a entrepris un travail de refonte ambitieux de son site internet, visant à mieux répondre aux attentes de ses utilisateurs. Cette démarche a été précédée d'une phase de diagnostic participatif, à laquelle ont pris part plus de 2 500 usagers du site. Ces utilisateurs ont été sollicités pour partager leurs retours, leurs besoins et leurs suggestions afin que France compétences conçoive un site web plus fonctionnel, intuitif et proche des attentes réelles de ses différents publics.

Ce nouveau site reflète ainsi mieux les besoins des usagers, qu'ils soient professionnels de la formation, apprentis, employeurs ou encore partenaires institutionnels. Il est plus fluide, structuré et facilement accessible, et chacun y trouve rapidement l'information ou la ressource recherchée. Ce travail témoigne de l'engagement de France compétences à améliorer en continu ses services et à mettre l'utilisateur au cœur de ses préoccupations.

Ce nouveau site internet a été rendu public au mois d'avril 2024.



Consultez ici
le site





CHAPITRE

3

MISSIONS, RÉSULTATS ET CHIFFRES CLÉS

1

FINANCER

Soutien à la formation professionnelle et à l'alternance : un rôle central pour France compétences

En 2024, France compétences a assuré sa mission de répartition des fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage, contribuant ainsi au financement de nombreuses actions de formation et à l'augmentation du nombre de contrats en alternance.

L'institution a, pour la sixième année consécutive, soutenu l'effort de formation des demandeurs d'emploi dans le cadre du **plan d'investissement dans les compétences** (PIC) avec une participation budgétaire de **800 millions d'euros en 2024**. Depuis sa création, France compétences a consacré 8 milliards d'euros à ce plan.

Dans le cadre du **compte personnel de formation** (CPF) et grâce à France compétences, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a financé plus de **1,4 million d'actions de formation en 2024**. Depuis la mise en place de l'application « Mon compte formation », introduite par la loi « avenir professionnel » du 5 septembre 2018, offrant à chacun l'autonomie dans le choix et le financement de sa formation, ce sont 7,7 millions de formations qui ont été financées, représentant un montant total de 9,7 milliards d'euros.

France compétences a également financé les opérateurs de compétences (OPCO) pour la prise en charge des contrats d'apprentissage en 2024, et plus largement pour la formation en alternance [contrats de professionnalisation, contrats

d'apprentissage, reconversion ou la promotion par l'alternance (Pro-A)]. **En 2024, environ 856 000 jeunes ont débuté un contrat d'apprentissage dans le secteur privé**, soit une hausse de 3,7% par rapport à 2023.

Avec les financements de France compétences, les Transitions Pro ont pris en charge plus de 16 000 projets de transition professionnelle, un dispositif essentiel pour les salariés souhaitant se reconvertir en finançant des formations certifiantes adaptées à leur projet. De plus, au travers de sa dotation pour les actions de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés, France compétences a soutenu la formation de plus de 1,45 million de personnes dans les petites et moyennes entreprises en 2024.

Enfin, environ **73 000 apprentis ont bénéficié de l'aide de 500 euros pour financer leur permis de conduire**, une augmentation de plus de 2% par rapport à l'année 2023, soutenant ainsi la mobilité des jeunes en alternance.

Répartir les fonds mutualisés entre...



- **L'État** pour la formation des demandeurs d'emploi
- **Les Transitions Pro** pour les projets de transition professionnelle
- **Les 11 OCPO** pour l'alternance et pour le développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés
- **Les opérateurs régionaux du conseil en évolution professionnelle (CEP)** des actifs occupés du secteur privé (le réseau Avenir Actifs)
- **La CDC** pour le CPF
- **Les Régions** dans le cadre de leur compétence en matière de développement économique territorial et d'aménagement du territoire pour soutenir les centres de formation d'apprentis (CFA)
- **L'Agence de services et de paiement (ASP)** pour financer le permis de conduire des apprentis

Au total, entre 14,5 et 15 milliards d'euros sont distribués par France compétences sur une année

EN 2024

1,4 million

de **formations** financées via le CPF

856 000

jeunes environ ont débuté un contrat d'apprentissage dans le secteur privé

800 millions d'euros

de participation dans le cadre du **PIC**



Pour en savoir plus
sur cette mission



2

RÉGULER

Apprentissage : l'engagement de France compétences en 2024 pour le financement et le développement de l'apprentissage

Enjeux et objectifs

En 2024, France compétences a poursuivi son engagement pour l'apprentissage, en mettant l'accent sur deux objectifs majeurs.

► Renforcer la soutenabilité économique et financière du système

France compétences a travaillé à l'équilibre du système pour assurer la pérennité du modèle. Cela s'est notamment traduit par des ajustements des niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage et par une meilleure allocation des ressources allouées.

► Préserver la dynamique de l'apprentissage

France compétences a veillé à maintenir un cadre favorable à l'évolution de l'apprentissage en soutenant une offre de formation en alternance de qualité, adaptée aux besoins du marché du travail et des entreprises. Ce travail a été mené avec les branches professionnelles, les opérateurs de compétences (OPCO), les réseaux de centres de formation d'apprentis (CFA) et les conseils régionaux.

Grands chantiers

Les principaux chantiers de France compétences en 2024 en matière d'apprentissage ont pour objectif de trouver un juste équilibre entre rigueur budgétaire et développement de l'apprentissage, tout en tenant compte des réalités économiques du secteur de la formation professionnelle.

► Révision des NPEC

Une nouvelle procédure de révision des NPEC a été menée en 2024 avec l'ambition de prioriser les publics qui en ont le plus besoin et qui bénéficieraient le plus d'une insertion dans l'emploi réussie grâce à ce dispositif. Une baisse des NPEC de 10% à 15% pour les niveaux de qualification 6 et 7 a été appliquée, répondant ainsi à une volonté d'ajuster les prises en charge aux coûts réels observés et de privilégier les NPEC des certifications des plus bas niveaux de qualification (pour lesquels la valeur ajoutée de l'apprentissage est plus forte en matière d'insertion professionnelle).

► **Campagne de remontée
des comptabilités analytiques
des CFA**

Une quatrième campagne de collecte des comptabilités analytiques des CFA a été menée avec succès en 2024. Ces données financières concernant l'apprentissage en 2023 ont aidé à mieux comprendre les coûts des formations et les modèles économiques associés, fournissant ainsi des bases solides pour les recommandations de France compétences et pour ajuster plus finement la détermination des NPEC par les branches professionnelles.

Résultats et perspectives

En 2024, la procédure complémentaire a fixé les NPEC des branches pour 320 nouveaux titres et diplômes. La révision des NPEC a eu la vertu, pour sa part, de concentrer la baisse sur les écarts à l'observation les plus importants pour les niveaux de qualification 6 et 7, générant une économie d'environ 140 millions d'euros.

S'agissant de la remontée des comptabilités analytiques des CFA, près de 2 500 organismes de formation, représentant un peu plus de 970 000 contrats d'apprentissage, ont déposé leur comptabilités analytiques relatives aux formations en apprentissage, procurant à France compétences une vision élargie des coûts de l'apprentissage.

Deux chantiers consacrés, d'une part, à l'évolution de la procédure de détermination des NPEC et, d'autre part, au renforcement de la fiabilité des données analytiques des CFA ont été amorcés en 2024 et constitueront un enjeu essentiel pour 2025.



**LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE :
UN OUTIL STRATÉGIQUE
POUR L'OPTIMISATION
DES COÛTS DE L'APPRENTISSAGE**

Depuis 2018, la comptabilité analytique est une obligation pour les organismes de formation en apprentissage (OFA). Elle offre une vision solide des coûts des formations en apprentissage, ainsi que des modèles économiques sous-jacents des structures de formation. **En 2024, près de 2 500 OFA ont transmis leurs comptabilités analytiques à France compétences, couvrant un total de 970 000 apprentis, 32 000 formations réalisées et 2 500 certifications mobilisées.**

Cette remontée annuelle des comptabilités analytiques est devenue pour France compétences un élément indispensable à l'élaboration du rapport sur l'usage des fonds (RUF) et à l'adoption des recommandations. C'est pourquoi **un chantier essentiel visant à renforcer la qualité des données déposées par les OFA a été ouvert en 2024 et se poursuivra en 2025.** Parallèlement, le travail en commun avec l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et les services régionaux de contrôle a renforcé la connaissance du caractère obligatoire d'un tel exercice pour les organismes.

Enfin, une nouvelle plateforme web de dépôt des comptabilités analytiques des CFA, plus ergonomique, plus facile d'utilisation et plus intuitive, est en cours d'élaboration et devrait faciliter le renseignement, puis l'analyse des données dès 2026.

Qualité de la formation

Enjeux et objectifs

Dans un contexte de mutation économique, numérique et environnementale, de recours croissant au compte personnel de formation (CPF) et d'augmentation sans précédent du nombre d'apprentis, la qualité de la formation est devenue un enjeu majeur. Dans son rôle de régulateur, France compétences doit dans ce cadre, notamment, créer les conditions d'accès des individus à la meilleure formation et au meilleur prix possibles.

Grands chantiers

En 2024, plusieurs chantiers ont été engagés autour de la qualité des formations.

Un travail a été mené avec l'objectif de progresser à la fois sur la qualité des certifications, leur contrôle, ainsi que sur l'identification d'indicateurs de qualité communs.

France compétences a participé activement aux groupes de travail « Qualité » pilotés par le ministère du Travail.

Elle a également poursuivi ses échanges avec le ministère de l'Enseignement supérieur, notamment dans le cadre de la conférence qualité, prévue par la loi « avenir professionnel ».

Par ailleurs, France compétences a lancé fin 2023, puis mis en place en 2024, un groupe de travail réunissant l'ensemble des huit instances de labellisation qualité¹. L'action de ces acteurs dans la mise en œuvre de Qualiopi et l'animation dynamique de France compétences ont activement participé à l'amélioration du système qualité dans son ensemble et ont été saluées de manière unanime.

Résultats et perspectives

Ces chantiers visant à renforcer la qualité des formations professionnelles et de l'apprentissage ont, notamment, donné lieu à des adaptations réglementaires en cours et à venir portées par le ministère du Travail, mais aussi à une réflexion reprise dans un certain nombre de travaux.

Ainsi, l'arrêté du 30 avril 2024 relatif au bilan des organismes certificateurs et au contrôle de service fait des organismes financeurs en matière de formation professionnelle permettra à France compétences de disposer chaque année des éléments de bilan des instances de labellisation qualité, en complément du décret n° 2023-1396 du 28 décembre 2023.

Le travail commun entre la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) aboutira à la conférence qualité animée par France compétences en 2025.

¹ Le déploiement de Qualiopi auprès des organismes de formation doit être assuré par un certificateur professionnel et indépendant, accrédité par le Comité français d'accréditation (Cofrac) ou, dans le cas de certaines situations particulières, par une instance de labellisation reconnue par France compétences.

À ce titre, France compétences lance tous les trois ans une procédure visant à reconnaître des instances de labellisation. Pour les consulter, cf. France compétences, « Qualité de la formation : France compétences reconnaît huit instances de labellisation pour 2023-2025 ».

France compétences à l'international

Dans sa double mission de point national de coordination pour le cadre européen des certifications et pour celui de l'assurance qualité, France compétences contribue au développement d'un espace européen et international de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Dans ce cadre, en 2024, l'activité internationale de France compétences a essentiellement porté sur les aspects suivants.

- ▶ Le développement du portail Europass, en réseau avec l'agence Erasmus+ et Euroguidance : désormais, les suppléments aux certificats sont disponibles au téléchargement en français et en anglais.
- ▶ Une nouvelle convention triennale de partenariat pour le développement du dispositif Europass, avec l'agence Erasmus+, soutenue par une subvention de la Commission européenne, favorisant ainsi la poursuite du travail interinstitutionnel autour des enjeux européens liés à la certification.
- ▶ L'accueil et la gestion des délégations étrangères (par exemple : Tunisie, Kazakhstan, Singapour, Norvège) et la réponse à leurs sollicitations d'appui et de conseil, dans le but d'une ouverture et d'un partage d'expertises renforcés.
- ▶ L'élaboration d'une procédure de traitement des demandes des usagers concernant l'équivalence à l'étranger de leurs diplômes « garantis par l'État » avec la création d'un modèle d'attestation générique, en français et en anglais.
- ▶ La production d'éléments pour la délégation aux affaires européennes et internationales des ministères sociaux (Memorandum of Understanding relatif à l'Inde, par exemple), pour la sous-direction de la langue française et de l'éducation (LFE) du ministère des Affaires étrangères en vue du Sommet de la francophonie ou pour la Commission européenne [pilotage du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)] sur l'état de développement du cadre national de certification professionnelle.

France compétences contribue au développement d'un espace européen et international de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Certification professionnelle

Enjeux et objectifs

La tenue des répertoires des certifications professionnelles par France compétences est le principal levier de contrôle et de mesure de leur qualité et, donc, de la régulation du système (cette reconnaissance donnant notamment l'accès aux financements publics). Il s'agit donc à la fois d'assurer la qualité, par une instruction rigoureuse des dossiers déposés, et la réactivité, par le respect de délais raisonnables d'instruction, afin que l'offre de certification professionnelle réponde aux besoins de l'économie.

Grands chantiers

► Le traitement des demandes d'enregistrement et, en amont, l'amélioration de la qualité des dossiers déposés

En 2024, France compétences a renforcé sa communication auprès de l'écosystème, afin de garantir la qualité et la pertinence des certifications professionnelles. L'institution a participé à de nombreuses réunions, webinaires et séminaires. Des ateliers ont également été organisés avec les organismes certificateurs pour identifier des correspondances entre certifications.

En parallèle, les agents de France compétences ont traité plus de 3600 questions et demandes envoyées via les formulaires de contact. Plus de 600 entretiens post-décisions ont aussi été réalisés par la Direction de la certification professionnelle suite aux décisions prises en 2024.

Ces actions ont amélioré la qualité des dossiers reçus.

Grâce à ces efforts et aux outils mis à disposition, le taux d'avis favorables a nettement progressé, aussi bien pour le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) que pour le Répertoire spécifique (RS). **Le taux d'acceptation au RNCP est passé de 63,5% en 2023 à 66,8% en 2024. Pour le RS, la hausse est encore plus marquée : 39,3% d'avis favorables en 2024 contre 17,6% l'année précédente.**

Au total, **2 129 dossiers ont été traités sur l'année, avec un délai moyen d'instruction (tous répertoires) de 4,2 mois, contre 5,3 mois en 2023.**

2 129

dossiers traités sur l'année

4,2 mois

de délai moyen d'instruction en 2024

► **Enregistrement de droit des certifications**

Le RNCP a pour vocation d'enregistrer toutes les certifications professionnelles. Il est alimenté à la fois par les certifications examinées par la Commission de la certification professionnelle et par les diplômes et titres délivrés au nom de l'État. Ces derniers sont examinés pour avis par l'une des 11 commissions professionnelles consultatives (CPC) interministérielles ou par l'une des quatre instances de concertation du ministère de l'Enseignement supérieur.

Dans le cadre du renouvellement de l'enregistrement au RNCP des diplômes créés avant la loi du 5 septembre 2018, le nombre de fiches enregistrées a augmenté de 27 % par rapport à 2023.

► **Système d'information de la certification**

France compétences a poursuivi l'amélioration de son système d'information utilisé pour l'enregistrement des certifications.

En plus des évolutions ergonomiques (comme la traduction automatique du certificat Europass), des mesures techniques ont été mises en œuvre pour renforcer la sécurité et respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD), dont une nouvelle politique de mots de passe.

Des travaux ont été engagés pour refondre le site institutionnel et les répertoires nationaux afin de faciliter la recherche. Les partenariats avec les utilisateurs des données des répertoires ont été maintenus. France compétences a aussi pris part aux travaux de mise à jour du référentiel Formacode V14, pilotés par le Centre Inffo.



Perspectives

En 2025, la direction poursuivra l'amélioration des délais de traitement. Elle mettra en place des méthodes de travail et des processus adaptés et automatisera certaines étapes (notifications, suivi du statut des dossiers, etc.).

La collaboration avec les corps de contrôle de l'État et les OPCO sera renforcée. Une politique de traitement des signalements sera mise en œuvre.

La communication sur la certification professionnelle continuera à être développée via les réseaux sociaux et de nouveaux webinaires. L'automatisation des indicateurs de pilotage est également en cours. La base documentaire sera mise à jour en fonction des évolutions réglementaires.

Enfin, s'agissant de l'enregistrement de droit, l'enregistrement des ministères certificateurs se poursuivra.



POLITIQUE DE CONTRÔLE DES CERTIFICATEURS : UN TRAVAIL SOUTENU DEPUIS QUATRE ANS

En 2024, **France compétences** a poursuivi la politique de contrôle engagée depuis 2021. Un suivi des signalements reçus a été mis en place. 143 signalements internes (émanant des directions de France compétences ou de la Médiatrice) ou externes ont été traités. Ces derniers ont abouti, selon les cas, à une réorientation vers les corps de contrôle compétents, à une procédure de contrôle par les services de France compétences ou à un classement sans suite.

Ainsi, **35 procédures de contrôle ont été menées. Parmi elles, 21 ont abouti à une mise en demeure et trois à un rapport d'observations.**

Face à des stratégies de contournement de plus en plus difficiles à détecter, France compétences a adapté ses méthodes. Elle a mis en place des contrôles aléatoires, affiné les indicateurs de ciblage des organismes et optimisé l'exploitation de certaines données issues de l'open data de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ou de la plateforme Agora.

Les échanges avec la CDC ont aussi été renforcés, notamment au travers d'une participation active aux Comités de pilotage et à la Commission de consultation. Par ailleurs, France compétences répond régulièrement aux droits de communication émis par d'autres corps de contrôle de l'État, comme les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) ou la police judiciaire.

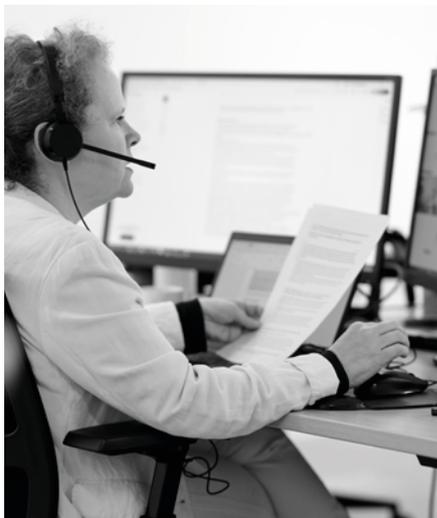
Enfin, des ateliers de sensibilisation ont été organisés avec la CDC. Ils portaient sur les responsabilités des organismes certificateurs, notamment concernant le contrôle des réseaux de partenaires.



Métiers émergents ou en particulière évolution : une liste annuelle pour adapter plus rapidement l'offre de certification professionnelle aux évolutions du marché du travail

Le 19 décembre 2024, la Commission de la certification professionnelle a publié une nouvelle liste de métiers en évolution ou en émergence, sur avis de son Comité scientifique.

Cette liste comprend **16 métiers, dont trois nouveaux par rapport à celle de l'année précédente : clerc assistant, clerc gestionnaire et coordinateur d'intimité dans l'audiovisuel**. Ces métiers ont été repérés comme nécessitant rapidement une offre de certification, afin de répondre aux besoins du marché du travail.



Au-delà des enjeux liés à la transition écologique, cette sélection s'inscrit dans les grandes priorités nationales et dans le cadre du **plan d'investissement France 2030**. Elle concerne, notamment, les domaines suivants : décarbonation de l'industrie, véhicules électriques et hybrides, nucléaire, alimentation saine et traçable, biomédicaments, dispositifs médicaux de demain et production de contenus culturels et créatifs.

Depuis la création de cette liste en 2019, près de 170 nouvelles certifications ont été enregistrées dans le cadre de la procédure accélérée prévue par les textes.

**Depuis la création
de cette liste en 2019,
près de 170 nouvelles
certifications ont été
enregistrées dans le cadre
de la procédure accélérée
prévue par les textes.**

Conseil en évolution professionnelle pour les actifs occupés

En 2024, première année du second marché Mon conseil en évolution professionnelle (Mon CEP) porté par Avenir Actifs, France compétences a été fortement mobilisée pour piloter la mise en œuvre des nouveaux engagements contractuels.

L'institution a déployé les nouvelles règles, procédures, indicateurs, outils de gestion, de contrôle et d'analyse, ainsi qu'un nouveau système d'information. Des opérations de contrôle et d'audit ont été menées, notamment sur la participation des bénéficiaires et le respect des engagements en matière d'accessibilité (sites, horaires, règles d'aiguillage). Des audits qualité ont également été préparés pour un déploiement en 2025.

France compétences a travaillé avec les opérateurs à la **mise en place de la nouvelle marque Avenir Actifs**, à la définition d'une palette de services commune, des supports harmonisés et un nouveau site internet national, en lien avec les sites régionaux.

L'institution s'est aussi investie dans **plusieurs partenariats nationaux**, notamment avec les OPCO, la CDC, les autres opérateurs du CEP, ainsi que les acteurs de la santé au travail. Le CEP bénéficie ainsi de l'appui institutionnel national essentiel pour jouer son rôle d'appui des salariés à la mobilisation du bon dispositif au bon moment dans sa situation.

Plusieurs conventions ont été conclues avec des OPCO qui contribueront notamment à mieux faire connaître le CEP en entreprise.

Des travaux sur l'aiguillage vers le CEP ont été menés, en particulier avec l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), les Cap emploi, France Travail et la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam). Une réunion nationale des partenaires est également venue compléter les nombreuses initiatives des opérateurs Avenir Actifs en régions.

En 2024, le recours au CEP a poursuivi sa progression, bien que de manière mesurée : **190 488 actifs en emploi ont engagé un parcours avec Avenir Actifs, soit une hausse de 8 % par rapport à 2023.**

La lisibilité et la notoriété du service progressent. Certains acteurs orientent davantage vers Mon CEP et le bouche-à-oreille fonctionne. Toutefois, le service reste encore peu connu dans les entreprises.

La qualité du service reste un point fort : 95,3% des bénéficiaires se déclarent satisfaits. Le maillage territorial dense prévu dans ce second marché (plus de 850 lieux d'accueil fin 2024) et la gestion des ressources par les opérateurs [1 295 conseillers, soit 644 équivalents temps plein (ETP)] assurent des délais de rendez-vous courts : en moyenne dix jours pour un premier rendez-vous.

Le réseau d'opérateurs Avenir Actifs reste fortement mobilisé pour garantir un accompagnement de qualité, avec des efforts constants de professionnalisation, d'outillage et de mise à jour des informations à disposition des conseillers. Le développement de nouveaux partenariats contribue également à diversifier progressivement les ingénieries de parcours.

190 488

actifs en emploi ont engagé un parcours
avec Avenir Actifs en 2024

95,3 %

de taux de satisfaction du service

Coopérations institutionnelles autour des transitions professionnelles

En 2024, les coopérations entre France compétences, la DGEFP, l'association Certif Pro et le réseau des Transitions Pro se sont poursuivies. France compétences a ainsi animé une réunion mensuelle de coordination tout au long de l'année.

France compétences a également travaillé en collaboration avec la Cnam, et en lien avec la DGEFP et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), à l'élaboration des conventions France compétences – CNAM. Ces conventions encadrent les modalités de financement du projet de transition professionnelle Fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle (PTP Fipu), d'une part, et du prévention usure-reconversion (PUR), d'autre part, ce dernier étant financé via les fonds du compte professionnel de prévention (C2P). Une délibération du Conseil d'administration, rendue en avril 2024, a précisé les modalités de répartition de ces deux nouveaux fonds entre les différentes Transitions Pro. France compétences a également œuvré, en lien étroit avec la DGEFP, à la coordination du déploiement de ces dispositifs par les Transitions Pro et les opérateurs du CEP. Enfin, un reporting régulier a été assuré auprès de la Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (CATMP), en lien avec la DGEFP.

3

AMÉLIORER

Éclairer l'écosystème

Enjeux et objectifs

Dans son activité de régulation, France compétences s'appuie sur des travaux d'analyse, d'évaluation et d'étude pour étayer ses choix mais aussi pour apporter des éléments utiles à l'ensemble de l'écosystème et, donc, aux autres acteurs disposant de leviers de régulation.

Ainsi, France compétences conçoit, pilote et partage des études à visée compréhensive ou évaluative, dans une optique d'aide à la décision publique. Ces travaux sont présentés dans différentes instances (Conseil d'administration de France compétences, groupes de travail, séminaires, etc.), publiés dans la collection éditoriale *Analyser pour réguler* et largement diffusés pour alimenter le débat public et favoriser l'appropriation des enseignements.

Les études menées peuvent s'inscrire dans une logique ex post pour évaluer les effets d'une politique ou intervenir en cours de déploiement. Elles visent à mieux comprendre les transformations en cours et à anticiper les difficultés, en accordant une attention particulière aux usages concrets de l'offre institutionnelle par les publics cibles et les opérateurs relais.

Grands chantiers

En 2024, plusieurs études ont été menées autour des thématiques suivantes.

- ▶ La mobilisation du **compte personnel de formation (CPF)** comme levier d'évolution professionnelle et de mobilité.
- ▶ Les usages et les effets des certifications pour les bénéficiaires de formations certifiantes financées via le CPF.
- ▶ L'accès au **projet de transition professionnelle (PTP)** et les critères d'attribution définis par les commissions paritaires.
- ▶ Les stratégies économiques des **organismes de formation par apprentissage (OFA)** dans le contexte d'une libéralisation régulée de l'apprentissage.
- ▶ Les actions des organismes de formation dispensant des formations en alternance pour articuler les savoirs théoriques et pratiques.
- ▶ Le rapport annuel sur l'usage des fonds (RUF) de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Par ailleurs, la Direction de l'observation et de l'évaluation a organisé deux séminaires dans le cadre de la Commission évaluation.

Le premier portait sur les évaluations récentes des effets de la réforme de 2018 et des plans de relance dans le champ de l'apprentissage.

Le second portait sur l'égalité femmes-hommes dans la formation professionnelle.

Perspectives 2025

Dans le prolongement des recommandations de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) formulées dans le cadre de l'évaluation de la convention d'objectifs et de performance (COP), un effort renforcé sera consacré en 2025 à la valorisation et à la mise en débat des résultats d'études. L'objectif est d'accroître la visibilité des travaux de la Commission évaluation, d'encourager leur prise en compte dans l'élaboration des politiques publiques et d'alimenter les travaux des directions métiers de France compétences.

Les études prévues pour 2025 porteront sur les thèmes suivants : le dispositif démission-reconversion appréhendé dans une approche comparée avec d'autres outils d'appui aux transitions professionnelles [rupture conventionnelle, PTP, conseil en évolution professionnelle (CEP)], en partenariat avec l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic) et l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) ; les critères de qualité des formations en apprentissage ; le modèle économique des OFA ; les stratégies des certificateurs et la structuration du marché de la certification.



CONSULTEZ LES ÉTUDES PUBLIÉES



Le CPF à l'appui des démarches de mobilité professionnelle des salariés



Formations, métiers et trajectoires professionnelles dans la mobilisation du CPF



Les stratégies économiques des OFA face à la libéralisation régulée de l'apprentissage



La massification de l'apprentissage depuis 2018 : quels enseignements des études évaluatives ?



CONSULTEZ LE RAPPORT SUR L'USAGE DES FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ÉDITION 2024



Rapport sur l'usage des fonds de la formation professionnelle



Outiller l'écosystème

Enjeux et objectifs

En 2024, France compétences a poursuivi son action d'outillage de l'écosystème autour de deux axes principaux : la promotion de la Grande Bibliothèque, moteur de recherche dédié aux travaux des observatoires, et le renforcement d'un travail de proximité avec ces mêmes observatoires pour les accompagner concrètement dans leurs missions.

Au cours de réunions régulières d'échange les observatoires ont partagé leurs pratiques, confronté leurs approches et consolidé leurs analyses, tant sur le plan méthodologique que thématique. Avec l'intervention d'experts extérieurs, des sujets spécifiques ont été explorés, notamment les métiers en particulière évolution ou les impacts de l'intelligence artificielle (IA).

Grands chantiers

À partir de la version 2 de la Grande Bibliothèque, mise en ligne en décembre 2023, plusieurs exploitations thématiques des contenus ont été réalisées. Elles ont notamment alimenté les différents ateliers de la journée dédiée aux travaux des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ) en octobre 2024.

L'objectif était de mettre en lumière la diversité des observatoires mobilisés et la richesse des analyses produites, en particulier autour des questions d'attractivité des métiers et de l'apprentissage, qu'il s'agisse du profil des apprentis ou des caractéristiques des employeurs.

En parallèle, France compétences et la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) ont co-animé un cycle de réunions avec les services observation des opérateurs de compétences (OPCO).

À la suite de ce travail, les OPCO volontaires ont un accès plus direct et sécurisé aux données issues des déclarations sociales nominatives (DSN). Cette avancée contribuera à renforcer la capacité des observatoires à alimenter le dialogue social dans les branches professionnelles, grâce à la production d'analyses plus fiables et détaillées, et à développer une approche inter-OPCO et intersectorielle.

Résultats et perspectives

À ce jour, plus de 13 500 documents ont été référencés dans la Grande Bibliothèque à partir d'une centaine de sites. Ces travaux couvrent plus de 200 branches professionnelles. Depuis le lancement du site début 2023, près de 200 000 recherches ont été réalisées et plus de 1 000 comptes experts ont été créés.

L'événement d'octobre 2024 a rassemblé plus de 150 participants en présentiel, confirmant l'intérêt porté à ces travaux par l'ensemble de l'écosystème.

En 2025, les efforts porteront sur une plus grande visibilité de la Grande Bibliothèque, notamment au travers de l'organisation de webinaires à destination de l'ensemble des acteurs concernés (CEP, organismes de formation, communauté RH...). Le site internet de France compétences servira également de relais pour cette valorisation. Une nouvelle édition de l'événement annuel mettant en lumière les travaux des observatoires et leur appropriation par les partenaires sociaux est prévue à l'automne 2025.

Agir en médiateur

En 2024, la médiation de France compétences a reçu 303 saisines, dont 206 éligibles. 94% concernent le PTP et 6% le CEP. La Médiatrice a formulé sept nouvelles recommandations pour améliorer l'accès et la mise en œuvre du PTP et dressé un bilan de la mise en œuvre de ses précédentes recommandations.

Dans le bilan des recommandations formulées au cours des six dernières années, plusieurs ont fait l'objet d'une mise en œuvre concrète témoignant à la fois de la capacité d'adaptation des acteurs concernés mais également du rôle de la médiation dans l'amélioration continue des politiques publiques qu'elle accompagne.



Sept nouvelles recommandations pour 2025

La Médiatrice a émis sept nouvelles recommandations ayant les objectifs suivants.

- ▶ **Harmoniser et ajuster** le mode de calcul de la rémunération durant le PTP des intérimaires en contrat de mission.
- ▶ **Garantir le respect** du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et supprimer les informations relatives aux anciens dossiers dont la durée de conservation dépasse celle prévue dans la politique de confidentialité.
- ▶ **Rétablir l'équité** de traitement dans l'accès au PTP des journalistes pigistes.
- ▶ **Éviter les refus** de PTP basés sur l'absence de code ROME (Répertoire opérationnel des métiers et des emplois) dans les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).
- ▶ **Accélérer la décrémentation** des droits CPF « réservés » pour les PTP afin de garantir l'acquisition de nouveaux droits.
- ▶ **Garantir l'équité** de traitement et l'anonymat dans l'instruction des demandes de PTP des salariés des Transitions Pro.
- ▶ **Garantir un examen** impartial des demandes de PTP des conducteurs-receveurs qui souhaitent devenir enseignants de la conduite.



Consultez le rapport
de la Médiatrice 2024





CHAPITRE

4

**QUELQUES
EXEMPLES
DE CHANTIERS
POUR 2025**

Nouvelle Convention d'objectifs et de performance

France compétences, à l'issue de la **convention d'objectifs et de performance (COP) 2020-2024**, et conformément aux enseignements tirés de son **évaluation très positive par l'Inspection générale des affaires sociales (Igas)**, et **l'État** poursuivront en 2025 les travaux d'élaboration de la **nouvelle COP 2025-2027**.

Cette future convention constituera la **nouvelle feuille de route stratégique pluriannuelle de l'établissement**. Elle devra prendre en compte les **évolutions réglementaires et législatives structurantes attendues courant 2025**, tout en fixant les **objectifs et les priorités** à moyen terme de France compétences.

Évolutions réglementaires en matière de régulation des certifications professionnelles

Depuis sa création, France compétences a fait de la **qualité des certifications professionnelles** un axe central de sa mission de régulation du système de **formation professionnelle et d'apprentissage**. En 2025, **plusieurs évolutions réglementaires** sont attendues afin de **renforcer ses prérogatives et d'enrichir ses missions**.

Ces évolutions concernent à la fois :

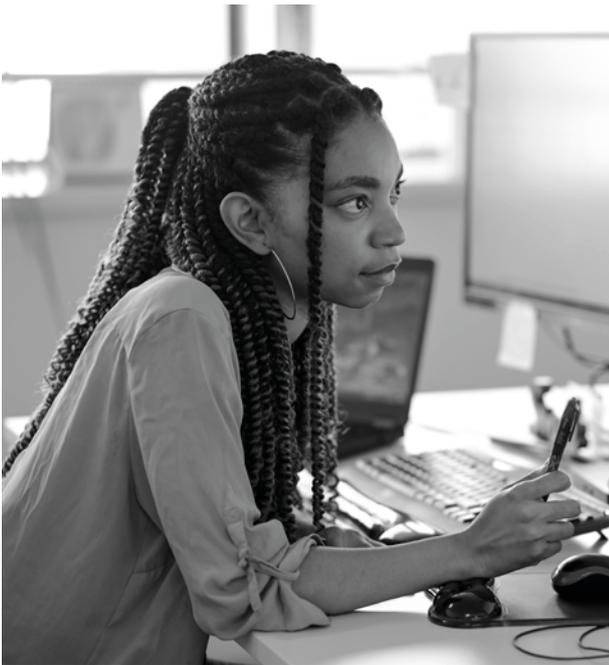
- ▶ **l'enregistrement sur demande**, avec une révision des **critères d'enregistrement** aux répertoires [Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et Répertoire spécifique (RS)] et un **renforcement des exigences** en matière de contrôles et d'habilitation des organismes de formation par les organismes certificateurs ;
- ▶ **l'enregistrement de droit**, via une réforme du fonctionnement des **commissions professionnelles consultatives**.

Depuis sa création, France compétences a fait de la qualité des certifications professionnelles un axe central de sa mission de régulation du système de formation professionnelle et d'apprentissage.

Niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage : vers une nouvelle procédure

2025 verra l'aboutissement de la concertation sur le financement de l'apprentissage menée par le ministère en charge de la formation professionnelle. France compétences y a d'ores et déjà activement contribué, notamment au travers des travaux de la Commission recommandations sur une nouvelle méthode de détermination des niveaux de prise en charge (NPEC).

Cette dynamique pourrait aboutir, d'ici fin 2025, au lancement, par France compétences, **d'une nouvelle procédure générale de détermination des NPEC** auprès **des branches professionnelles** pour une **entrée en vigueur en 2026**.



2025 verra l'aboutissement de la concertation sur le financement de l'apprentissage menée par le ministère en charge de la formation professionnelle.

Des femmes et des hommes au service de la formation professionnelle et de l'apprentissage

MERCI À NOS ÉQUIPES

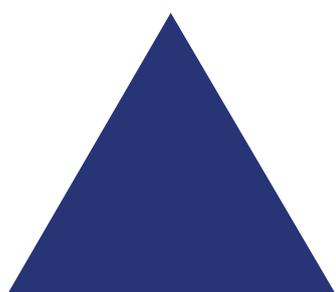
Ali Aline **Andreea** Anne-Marie **Ashley** Béatrice **Bénédicte** Blandine
Caroline Cécile **Cédric** Christian **Christine** Cristelle **Dina** Elise **Élodie**
Émilie **Emmanuelle** Estelle **Esther** Fabienne **Franck** François **Gaëlle** Garance
Geneviève Géraldine **Gilles** Goulven **Guillaume** Gwenaëlle **Gwénola**
Haude **Hubert** Hugues **Imad** Imane **Inès** Jessica **Karima** Karine
Kate-Lesly Kevin **Khamis** Laurence **Laurent** Lenny **Léonore** Lucille
Ludovic Magali **Mahaut** Marc **Marco** Marguerite **Marie-Amélie** Marina
Marine Marlène **Maryse** Mathilde **Maurice** Max **Mazouza** Mélissa **Michel**
Muriel **Néophita** Olena **Olivier** Pascal **Pascale** Patient **Patricia** Peinda **Pierre**
Renaud **Saloum** Samira **Sandhia** Sandra **Serge** Séverine **Sophie** Stéphane
Steven Toumany **Tuan** Valérie **Véronique** Vincent **Wahbi** Wilfried



En 2024, France compétences a perdu l'un de ses collaborateurs les plus engagés, Marc-Antoine Estrade, dont la disparition a profondément affecté les équipes. Sa grande expertise et son parcours en tant qu'économiste spécialiste des politiques de formation ont marqué de manière significative les travaux de France compétences.

Marc-Antoine a su allier rigueur scientifique et pragmatisme dans l'analyse des politiques publiques liées à la formation professionnelle. Son travail a non seulement contribué à améliorer nos outils d'évaluation, mais aussi à nourrir la réflexion stratégique de l'établissement. Sa capacité à fédérer les acteurs du secteur et à mener des projets complexes avec passion et détermination était remarquable.

À travers ce rapport, nous tenons à rendre hommage à sa mémoire et à souligner l'impact durable de ses contributions à France compétences et à l'ensemble de l'écosystème de la formation professionnelle continue.



Glossaire

AGEFIPH

Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées

AGORA

Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités

APEC

Association pour l'emploi des cadres

ASP

Agence de services et de paiement

C2P

Compte professionnel de prévention

CARIF-OREF

Les Centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation (Carif) et les Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (Oref)

CCMSA

Caisse centrale de la mutualité sociale agricole

CDC

Caisse des dépôts et consignations

CEP

Conseil en évolution professionnelle

CÉREQ

Centre d'études et de recherches sur les qualifications

CFA

Centre de formation d'apprentis

CNAM

Caisse nationale d'assurance maladie

CATMP

Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles

CEDEFOP

Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

CNFPT

Centre national de la fonction publique territoriale

COFRAC

Comité français d'accréditation

COP

Convention d'objectifs et de performance

CPC

Commissions professionnelles consultatives

CPF

Compte personnel de formation

DARES

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

DEPP

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

DFAS

Direction des finances, des achats et des services

DGCS

Direction générale de la cohésion sociale

DGEFP

Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

DGESIP

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

DSN

Déclaration sociale nominative

DREETS

Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

ETP

Équivalent temps plein

ETPT

Équivalent temps plein travaillé

IA

Intelligence artificielle

IGAS

Inspection générale des affaires sociales

LFE

Sous-direction de la langue française
et de l'éducation du ministère
des Affaires étrangères

NPEC

Niveau de prise en charge

OFA

Organismes de formation en apprentissage

OPCO

Opérateur de compétences

OPMQ

Observatoire prospectif des métiers
et des qualifications

PIC

Plan d'investissement dans les compétences

PRO-A

Promotion par l'alternance

PTP

Projet de transition professionnelle

PTP FIPU

PTP fonds d'investissement pour la
prévention de l'usure professionnelle

PUR

Prévention usure-reconversion

QUALIOPI

Marque créée par le ministère du Travail.
Elle a pour objectif d'attester la qualité
du processus mis en œuvre par les presta-
taires d'actions concourant au dévelop-
pement des compétences, qu'il s'agisse
d'actions de formation (simple ou par
apprentissage) ou destinées à faire valider
les acquis de l'expérience ou de bilans
de compétences. Cette marque pourra être
délivrée par des organismes certificateurs
retenus par le Cofrac ou par les instances
nationales de labellisation reconnues par
France compétences.

RGPD

Règlement général sur la protection
des données

RCO

Réseau des Carif-Oref

RH

Ressources humaines

RNCP

Répertoire national des certifications
professionnelles

ROME

Répertoire opérationnel des métiers
et des emplois

RS

Répertoire spécifique

RUF

Rapport sur l'usage des fonds
de la formation professionnelle

SDSI

Schéma directeur des systèmes d'information

SI

Système d'information

UNÉDIC

Union nationale interprofessionnelle pour
l'emploi dans l'industrie et le commerce

URSSAF CAISSE NATIONALE

Union de recouvrement des cotisations de
sécurité sociale et d'allocations familiales



📍 Immeuble Canopy – 6 rue du Général Audran – 92400 Courbevoie
✉ presse@francecompetences.fr

SUIVEZ-NOUS SUR :   
www.francecompetences.fr